



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL

Des mesures largement disponibles, mais peu utilisées

BROSSARD, LE 16 AVRIL 2018 – Un sondage Léger réalisé auprès de 3 006 parents québécois démontre que la très grande majorité d’entre eux ont accès à des mesures de conciliation famille-travail, mais qu’ils sont réticents à les utiliser. Les mesures offertes sont très souvent informelles et les deux-tiers des personnes interrogées disent vivre beaucoup de stress en raison de leurs difficultés à concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles.

Quelques faits saillants du sondage :

- 82 % des parents ont accès à des mesures de conciliation famille-travail
- Il s’agit de mesures formelles dans 40 % des cas, informelles dans 27 % des cas, et une combinaison de mesures formelles et informelles dans 30 % des cas.
- 67 % considèrent que leur employeur se montre flexible en ce qui concerne la conciliation famille travail
- 64 % des parents utilisent les mesures de conciliation famille-travail qui leur sont offertes seulement quelquefois par année ou moins.
- 49 % des parents préfèrent se débrouiller par d’autres moyens plutôt que se prévaloir des mesures offertes par leur employeur
- 62 % des parents affirment que la conciliation famille-travail est une source de stress importante
- 43 % trouvent la conciliation famille-travail difficile
- 48 % des parents réalisent des tâches professionnelles en dehors de leur horaire de travail habituel
- 37 % seraient prêts à accepter une réduction de salaire en échange de meilleures mesures de CFT
- 55 % seraient prêts à changer d’emploi en échange de meilleures mesures de conciliation famille-travail
- 57 % trouvent que la société québécoise est peu ou pas du tout accommodante en matière de conciliation famille-travail
- 57 % trouvent que l’horaire des services publics est mal adapté aux besoins des familles

Les résultats de ce sondage font écho à une étude exploratoire réalisée auprès de 8 000 entreprises par le ministère de la Famille et le Secrétariat au travail et publiée en juillet 2017, qui révélait que près de 90 % des entreprises interrogées offraient des mesures de conciliation famille-travail aux employés. Souhaitant connaître la perception des travailleurs, le Réseau a commandé la réalisation d'un vaste sondage auprès de 3 006 parents d'enfants âgés de 0 à 18 ans habitant avec eux et ayant un emploi. Le sondage a été réalisé par la firme Léger en janvier 2018.

« Ces résultats, surprenants à plusieurs égards, indiquent que la norme sociale concernant la conciliation famille travail a changé. Les travailleurs exigent un équilibre qui leur permet d'être près de leurs enfants et leurs familles. Les employeurs reconnaissent que la conciliation famille-travail est devenue un élément fondamental pour attirer et retenir les travailleurs. Il faut toutefois les accompagner pour qu'elles mettent en place les meilleures pratiques, notamment qu'il s'agisse de mesures formelles, de sorte que les parents hésitent moins à s'en prévaloir », explique Marie Rhéaume, directrice générale du Réseau pour un Québec Famille.

Les parents sondés sont plus critiques envers la société en général qu'envers leur employeur. Si 67 % affirment que leur employeur se montre généralement flexible sur les questions de conciliation famille-travail, ils sont 57 % à juger que les services publics sont mal adaptés aux besoins des familles. « Leur propension à se débrouiller par d'autres moyens avant de demander des accommodements au travail démontre aussi qu'ils ressentent une forte pression sociale à l'effet que la conciliation famille travail relève d'une responsabilité strictement individuelle », poursuit Marie Rhéaume.

Pour consulter les résultats complets du sondage :

http://quebecfamille.org/media/195605/Rapport-Leger_CFT.pptx

- 30 -

Pour information et demandes d'entrevues :

Mathieu Gagné

514 216-9571

mgagne@boitedecomm.com